

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIB OU DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<b>MÉDIATHÈQUE – BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE</b>					
<b>Droits d'inscriptions</b>					
Habitants des communes membres de l'Agglomération du Choletais âgés de plus de 18 ans au jour de l'inscription	par an	19,00	19,00	01/01/2016	Décision du Président du 23/12/2015
Usagers habitant hors des communes membres de l'Agglomération du Choletais âgés de plus de 18 ans au jour de l'inscription	par an	29,00	29,00		
<b>Exonérations</b>					
Adhérents de moins de 18 ans au jour de l'inscription, collégiens, lycéens ou étudiants post-bac (sur présentation de la carte étudiant)	par an	gratuit	gratuit	01/01/2016	Décision du Président du 23/12/2015
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active des communes membres l'Agglomération du Choletais	par an	gratuit	gratuit		
Nouveaux habitants entrant sur le territoire de l'Agglomération du Choletais (1 <sup>ère</sup> année de séjour)	par an	gratuit	gratuit		
Bénévoles participant au fonctionnement du réseau des bibliothèques rurales et des relais-lecture	par an	gratuit	gratuit		
Personnes handicapées habitant les communes membres de l'Agglomération du Choletais sur présentation de justificatifs : AAH (Allocation d'Adulte Handicapé) et/ou pension d'invalidité à jour	par an	gratuit	gratuit		
<b>Tarifs réduits</b>					
Usagers résidant temporairement dans les communes membres de l'Agglomération du Choletais pour une durée inférieure à six mois (demi-tarif)	par an	9,50	9,50	01/01/2016	Décision du Président du 23/12/2015
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et personnes handicapées domiciliés hors des communes membres de l'Agglomération du Choletais	par an	19,00	19,00		
<b>Cautions</b>					
Estivants de passage	forfait	92,00	92,00	01/01/2015	Délib CC 15 déc 2014
<b>Amendes</b>					
Retard - 1 <sup>er</sup> rappel	forfait	2,00	2,00	01/01/2015	Délib CC 15 déc 2014
Retard - 2 <sup>ème</sup> rappel	forfait	5,00	5,00		
<b>Facturation de l'ouvrage au prix coûtant en cas de non restitution après le 2<sup>ème</sup> rappel</b>					
Amende forfaitaire en cas de facturation de document	forfait	10,00	10,00		
Amende forfaitaire en cas de vol (+ le prix de l'ouvrage neuf)	forfait	30,00	30,00		
<b>Détérioration de boîtiers Phonothèque</b>					
Fonds de boîtier détérioré	l'unité	1,20	1,20		
Boîtier complet détérioré	l'unité	2,50	2,50		
Carte perdue	l'unité	4,40	4,40		
<b>Copies de documents</b> (noir et blanc, A4 recto) par carte préchargée de 20 copies					
Étudiants (tarif réduit)	la carte	3,70	3,70		
	la carte	2,00	2,00		
<b>Frais de port pour prêts inter-bibliothèques</b>					
	forfait	11,00	11,00		
<b>Vente de documents déclassés</b>					
	l'unité	1,00	1,00		